

D.2019.12.11.1.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.18 – Accord-cadre Système d'échanges de données informatisées – Gestion financière des marchés - approbation de l'accord cadre à conclure avec l'entreprise FORMI - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

Cet accord-cadre porte sur la fourniture d'un système d'échange de données informatisées (SEDI) de données financières, destinés à l'ensemble des intervenants liés aux opérations (maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, collectivités, maîtrises d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises...) dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage gérés par Tisséo Ingénierie

Au travers de ce service, tous les intervenants habilités (entreprises, maître d'ouvrage, services du maître d'ouvrage délégué maîtres d'œuvre...) accéderont à tous les documents financiers les concernant (marchés, DPGF, Détails estimatifs, ordres de service, décomptes mensuels, états d'acompte...), ou déposeront les situations mensuelles pour contrôle et validation.

Ces services de gestion électronique des documents financiers ont pour intérêt d'accélérer la diffusion, le contrôle et la validation des documents, de limiter les éditions papier, d'accélérer les procédures de paiement des entreprises et de leurs sous-traitants.

L'accord cadre définit les fonctionnalités du service et les modalités de sa fourniture, ainsi que les tarifs applicables selon la taille du projet ou du sous-projet.

La mise en œuvre du service fera l'objet, pour chaque opération faisant l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, de marchés subséquents conclus sur la base de l'accord cadre.

La mise en œuvre du service nécessite une formation préalable des administrateurs de la base documentaire et une accoutumance des utilisateurs. Pour cette raison, l'accord cadre et ses marchés subséquents sont conclus avec un titulaire unique, pour éviter de multiplier les plateformes informatiques utilisées, les temps de paramétrage et d'apprentissage.

L'accord cadre est conclu pour une durée de huit (8) ans à compter de la date de sa notification. La procédure de consultation choisie est la procédure d'appel d'offres ouvert après avis d'appel public à la concurrence en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 16 juillet 2019 aux publications du BOAMP et du JOUE et publié sur le site de tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 août 2019 à 12h00.

En vertu des articles R2132-1 et suivants du code de la commande publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

1 entreprise a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- FORMI

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 12 novembre 2019, agréé l'unique candidature.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance **3 décembre 2019**, attribué l'accord cadre à l'entreprise **FORMI**.

Il est donc proposé au Comité Syndical, d'autoriser la signature de l'accord-cadre avec l'entreprise **FORMI** pour le Système d'échanges de données informatisées – Gestion financière des marchés.

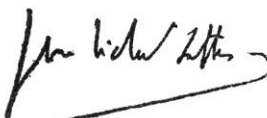
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo-Ingénierie à signer avec l'entreprise **FORMI**, l'accord cadre pour le Système d'échanges de données informatisées – Gestion financière des marchés.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES